

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
UNIVERSITÉ RENNES 2

LICENCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D613-3 et D. 613-6 relatifs aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 modifié relatif à la licence ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 juin 2012 relatif à l'habilitation de l'Université Rennes 2 à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme ALEXANDRA OLAZABAL, né le 11 juin 1994 à SAINT-CYR-L'ÉCOLE (078), en vue de son inscription à la Licence ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de LICENCE SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES, Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES, spécialité ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE ET SANTÉ,
mention assez bien

est délivré à **Mme ALEXANDRA OLAZABAL**

au titre de l'année universitaire 2015-2016, et confère le grade de Licence,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Rennes, le 18 janvier 2017

Le titulaire

N° RENN11 11052060

Le Président de l'Université Rennes 2

UNIVERSITÉ
RENNES 2
LE PRÉSIDENT

Olivier DAVID

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Thierry TERRÉ